

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 23 septembre 2020

Délibération

N° 20.156.1

En exercice 37

Présents 31

Votants 35

Pour 35

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES – RESSOURCES HUMAINES

**MISE À JOUR DU TABLEAU DE L'EFFECTIF – CRÉATION DE
POSTES**

Date de la convocation : 17/09/2020

L'an deux mille vingt

Et le 23 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

31 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Henri BEC (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par monsieur Didier CAYLA), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

2 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Frédéric FABRE, madame Brigitte MATHE-MAURY.

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 01/10/2020

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 23 septembre 2020

Mise à jour du tableau de l'effectif – Créations de postes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles, L. 2313-1, L. 5211-1 et R. 2313-3 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34 ;

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil communautaire, compte tenu des nécessités de services, de créer les emplois suivants :

Filière administrative :

- 1 Attaché principal territorial à temps complet ;

Filière technique :

- 1 Agent de maîtrise à temps complet ;

Considérant que le premier poste créé correspond à un emploi de Responsable du service des affaires juridiques et des ressources humaines que le second poste créé correspond à un emploi de garde du littoral.

Considérant, qu'il y a lieu de prendre en compte ces modifications dans le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

1-Personnel titulaire à temps complet :

Filière administrative :

- 1 Directeur général des services des établissements publics de 20 000 à 40 000 habitants ;
- 3 Attachés principaux ;
- 9 Attachés (dont 2 sont ouverts à des postes contractuels) ;
- 3 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe ;
- 2 Rédacteurs principaux de 2^{ème} classe ;
- 3 Rédacteurs ;
- 7 Adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe ;
- 6 Adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe ;
- 5 Adjoints administratifs ;

Filière technique :

2 Ingénieurs principaux ;
2 Ingénieurs ;
1 Technicien principal de 2ème classe ;
3 Techniciens ;
4 Agents de maîtrise principaux ;
6 Agents de maîtrise ;
7 Adjoints techniques principaux de 1ère classe ;
20 Adjoints technique principaux de 2ème classe ;
24 Adjoints techniques ;

Filière animation :

1 Animateur principal de 1ère classe ;
1 animateur principal de 2ème classe ;
1 animateur ;
1 Adjoint d'animation ;

Filière culturelle :

1 Bibliothécaire ;

Filière médico-sociale :

1 Educateur de jeunes enfant principal de 1ère classe ;
1 Educateur de jeunes enfants principal de 2ème classe ;

2- Personnel titulaire à temps non complet :

Filière animation :

1 Adjoint d'animation principal de 2ème classe, à 28 heures/semaine ;
1 Adjoint d'animation, à 28 heures/semaine ;

Filière médico-sociale :

1 Educateur de jeunes enfants principal de 2ème classe, à 28 heures/semaine ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 35 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE les créations de postes comme présentées ci-dessus.

II. ARRÊTE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

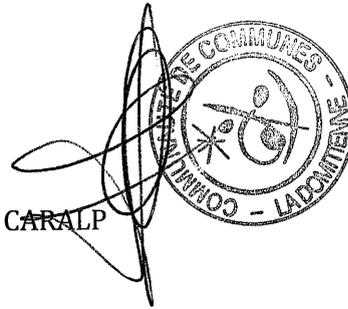
V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



page 4 sur 4
REÇU EN PRÉFECTURE

le 01/10/2020

Application agréée E-legalite.com